

La MRC des Chenaux  
vue par ses citoyens

PERSPECTIVES

Concours de photos



# Perspectives

## La MRC des Chenaux vue par ses citoyens

1. Présentation générale.....	3
2. Objectifs .....	3
3. Thèmes.....	4
4. Prix.....	5
5. Jury.....	5
6. Utilisation des photos soumises.....	6
7. Normes exigées.....	6
8. Comment participer ?.....	7
9. Règlements généraux.....	7
10. Nous joindre.....	9

## 1. Présentation générale

Le concours **Perspectives : La MRC des Chenaux vue par ses citoyens** est une initiative de la MRC des Chenaux réalisée dans le cadre du plan d'action triennal de la Politique culturelle. Par le concours de photos **Perspectives**, la MRC<sup>1</sup> souhaite découvrir la *perspective* des citoyens<sup>2</sup> face au territoire, à ses attraits et ses beautés. Cinq thèmes à explorer, cinq prix à gagner! Appareil-photo en main et créativité en tête, partagez avec nous VOTRE vision du territoire!

**Faites nous voir la MRC des Chenaux autrement!**

## 2. Objectifs

- Découvrir la *perspective* qu'ont les résidents de leur milieu de vie;
- Stimuler et renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens à la MRC des Chenaux;
- Reconnaître notre identité culturelle issue de notre patrimoine rural<sup>3</sup>;
- Inviter les citoyens à regarder autrement ce qui les entourent;
- Mettre en valeur la beauté, les attraits et les caractéristiques des 10 villages de la MRC des Chenaux;
- Mettre en valeur le talent et la créativité des citoyens par un médium accessible, soit la photographie numérique;
- Mettre en valeur les divers aspects de la culture et du patrimoine local avec un visuel renouvelé;
- Renouveler la banque de photos promotionnelles de la MRC des Chenaux et du CLD des Chenaux;
- Contribuer à la banque de photos régionales Photos Mauricie.

---

<sup>1</sup> La MRC des Chenaux regroupe les municipalités de Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper et Saint-Stanislas.

<sup>2</sup> Le concours **Perspectives** s'adresse exclusivement aux résidents de la MRC des Chenaux de 18 ans et +.

<sup>3</sup> Objectif issu de la Politique culturelle de la MRC des Chenaux.

### 3. Thèmes

- **Histoire et patrimoine** : Le territoire de la MRC des Chenaux, plusieurs fois centenaires, est marqué par son histoire. Différents témoignages de l'occupation du territoire sont parvenus jusqu'à nous et il s'agit de mettre en valeur le patrimoine sous toutes ses formes, qu'il soit bâti, religieux, vivant, maritime, archéologique, agricole, industriel, etc.
- **Art et culture**<sup>4</sup> : La MRC des Chenaux peut compter sur un milieu culturel dynamique. Ce thème vous invite à présenter les différentes pratiques artistiques telles la peinture, la sculpture, le dessin, le tricot, etc. et à mettre en lumière l'effervescence culturelle de nos communautés. Expositions, symposiums, événements... des activités culturelles ont lieu tout au long de l'année!
- **Agriculture et terroir** : La principale vocation du territoire de la MRC des Chenaux est agricole. Il s'agit donc de mettre en valeur cet aspect distinctif du milieu afin de présenter les différentes pratiques agricoles, tel l'élevage, la culture et la transformation de matières premières en produits du terroir.
- **Paysage, faune et flore** : Les photographies réalisées sur le thème du paysage, de la faune et de la flore doivent mettre en valeur la nature du territoire de la MRC des Chenaux sous ses différents aspects : les cours d'eau, les animaux sauvages, les plantes, les fleurs, etc.
- **Coeur villageois** : Les 10 municipalités de la MRC des Chenaux présentent différentes personnalités. Les photographies doivent mettre en valeur les caractéristiques de chaque coeur villageois de façon originale.

---

<sup>4</sup> Si une œuvre d'art apparaît dans la photo, indiquer le nom de l'artiste ainsi que le titre de l'oeuvre.

#### 4. Prix

Le jury attribuera, en fonction des critères énoncés ci-dessous, un prix par thème pour un total de cinq prix d'une valeur de 300\$ chacun, totalisant 1500\$ en prix attribués. Chaque récipiendaire d'un prix recevra également un encadrement de la photo retenue par le jury. Tous les prix devront être acceptés tels quels et ne sont ni échangeables, ni transférables, ni monnayables. Le refus d'accepter le prix libère de toutes obligations les organisateurs du concours et leurs partenaires.

Coeur villageois : Un seul prix sera attribué pour ce thème. Toutefois, une photo par municipalité sera choisie par le jury afin d'être exposée dans la Salle des délibérations du Conseil de la MRC des Chenaux. Chaque participant dont la photo sera retenue recevra un encadrement de la photo primée.

#### 5. Jury

Le jury tiendra compte des critères suivants pour évaluer l'ensemble des photos soumises :

- Authenticité;
- Originalité;
- Impact visuel et émotif;
- Composition;
- Respect du thème;
- Qualité technique;
- Impact promotionnel.

Les photographies seront évaluées à l'automne 2010 en fonction de ces critères. Le jury se réserve le droit d'attribuer des mentions spéciales. Les décisions rendues par le jury sont finales et sans appel.

## 6. Utilisation des photos soumises

Toute participation au concours constitue la cession à titre gratuit de la photographie ou des photographies soumises à la MRC des Chenaux et à ses partenaires, en plus de certifier que le participant en est le véritable auteur. Il est entendu que les photographies de tous les participants du concours pourront être reproduites et utilisées par la MRC des Chenaux et ses partenaires et qu'à cet effet les participants du concours accordent à la MRC des Chenaux et à ses partenaires tous les droits de reproduction et/ou d'utilisation à des fins de communication, de promotion et d'exposition du concours, avec mention de l'auteur et ce, sans aucune restriction et aucune forme de rémunération. Le nom de l'auteur sera obligatoirement mentionné pour toute utilisation de sa photo. Les photos retenues par le jury seront dévoilées dans le cadre d'un événement médiatique.

Ainsi, les photos soumises au concours permettront, entre autre, à la MRC des Chenaux de :

- Découvrir la vision des citoyens face à leur milieu de vie;
- Renouveler les photos de la Salle des délibérations du Conseil;
- Renouveler la banque de photos promotionnelles de la MRC des Chenaux et du CLD des Chenaux;
- Parmi les photos soumises, une d'entre elle sera choisie pour illustrer la section de la MRC des Chenaux dans le guide touristique de la Mauricie 2011;
- Parmi les photos soumises au concours, certaines seront également mises en ligne sur le site de Photos Mauricie;
- Il est possible que les photos soumises soient utilisées à d'autres fins, avec mention de l'auteur.

## 7. Normes exigées

- Le format minimal des photos numériques admissibles est de 300 dpi dont le poids est supérieur à 1 Mo.
- Seules les photos couleurs sont acceptées.
- Aucune photo modifiée ne sera acceptée.

- Les photos panoramiques sont acceptées si elles respectent les paramètres des thèmes proposés.
- Le concours s'adresse à tous les photographes amateurs de la MRC des Chenaux, à l'exception des employés de la MRC des Chenaux, du CLD des Chenaux et des membres du jury. Un photographe amateur est considéré comme tel s'il fait de la photo pour son seul et unique plaisir sans être rémunéré pour le faire ni pour céder les droits de ses photos. Toutes les photos prises par des photographes professionnels seront rejetées.

### Comment participer ?

Chaque participant peut soumettre 1 photo par thème, pour un total de 5 photos.

La date limite pour faire parvenir les photos est le 31 août 2010.

Il est nécessaire d'utiliser l'application Sytern, un logiciel de transport de fichiers, disponible au [www.sytern.com](http://www.sytern.com). Avec le nom d'utilisateur et le mot de passe, vous serez à même de remplir le formulaire de participation et de soumettre votre photo en ligne grâce à cet outil convivial. L'ensemble des informations nécessaires pour participer au concours (liens vers le site, nom d'utilisateur, mot de passe et marche à suivre) seront disponibles au [www.mrcdeschenaux.ca](http://www.mrcdeschenaux.ca) sous l'onglet Culture.

Tous les gagnants seront avisés par la poste dans les 60 jours suivants la date du jugement. Les noms des lauréats seront dévoilés lors d'un événement médiatique. Les participants, dont les photos n'auront pas été retenues, ne seront pas avisés individuellement des résultats.

Aucun dossier soumis par courriel, en tout ou en partie, ne sera accepté.

### 8. Règlements généraux

Le concours **Perspectives** s'adresse exclusivement aux photographes amateurs âgés de 18 ans et plus, résidents de l'une des 10 municipalités de la MRC des Chenaux. Une preuve de résidence peut être exigée.

La participation au concours, avec un formulaire de participation rempli pour chaque photo soumise, atteste que le participant a lu et compris les règlements et qu'il accepte intégralement les conditions de ce concours et les décisions rendues par le jury.

Le participant doit être un photographe amateur, être l'unique titulaire du droit d'auteur de la photographie présentée au concours et atteste avoir le consentement des personnes apparaissant sur la photographie. Le cas échéant, un formulaire de consentement est disponible au [www.mrcdeschenaux.ca](http://www.mrcdeschenaux.ca) sous l'onglet Culture ou sur demande, à la MRC des Chenaux.

Les participants conserveront en tout temps la propriété intellectuelle de leurs photographies.

Toutes les photographies doivent avoir été prises au cours de l'année 2009-2010 sur le territoire de la MRC des Chenaux, qui rassemble les municipalités suivantes: Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper et Saint-Stanislas.

De plus, la participation au concours constitue la cession à titre gratuit de la photographie à la MRC des Chenaux et à ses partenaires en plus de certifier que le participant en est le véritable auteur. Il est entendu que les photographies de tous les participants du concours pourront être reproduites et utilisées par la MRC des Chenaux et ses partenaires et qu'à cet effet les participants du concours accordent à la MRC des Chenaux et à ses partenaires tous les droits de reproduction et/ou d'utilisation à des fins de communication, de promotion et d'exposition du concours, avec mention de l'auteur et ce, sans aucune restriction et aucune forme de rémunération.

La MRC des Chenaux et ses partenaires ne sont pas tenus responsable pour les inscriptions perdues, incomplètes, tardives ou mal acheminées ou pour tout manquement de l'application Sytern pendant la période du concours, ou pour tout mauvais fonctionnement technique ou autres problèmes avec des lignes ou réseaux téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement ou des logiciels informatiques ou pour tous autres problèmes techniques ou de congestion sur Internet ou sur tout site Web.

Chaque participant du concours **Perspectives** garantit les organisateurs du concours contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris relativement à l'objet de ces garanties. Le participant s'engage à prendre fait et cause, indemniser et libérer les organisateurs du concours, advenant tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures concernant l'objet de ces garanties.

Pour toute question ou information concernant le concours de photo  
**Perspectives: La MRC des Chenaux vue par ses citoyens,**  
n'hésitez pas à contacter Madame Julie Desaulniers,  
agente de développement culturel à la MRC des Chenaux  
au 819.840.0704, poste 2205 ou à [julie.desaulniers@mrcdeschenaux.ca](mailto:julie.desaulniers@mrcdeschenaux.ca)